



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

autistes

Question au Gouvernement n° 656

## Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Claude Evin.

M. Claude Evin. Madame la ministre de l'emploi et de la solidarité, parmi tous les handicaps, il en est un particulièrement douloureux pour les personnes concernées et pour leur famille, je veux parler de l'autisme. Un cas récent soulevait ce problème dans la presse - et notre collègue Jean Delobel, député de la circonscription où se situe le centre hospitalier spécialisé de Bailleul m'en parlait encore il y a un instant. Il s'agissait plus de dénoncer l'inadaptation des structures d'accueil pour les personnes autistes que de contester les méthodes employées. Je rappelle d'ailleurs que, en 1996, l'unanimité s'était faite ici à partir de deux propositions de loi, de la majorité et de l'opposition d'alors, pour la prise en charge des personnes autistes. Il est donc nécessaire que s'affirme une volonté politique car, on le sait bien, lors des redéploiements, les moyens budgétaires ne vont pas à l'autisme !

C'est la raison pour laquelle, en 1995, un plan quinquennal a été mis en oeuvre: 100 millions ont été dégagés en 1995 et en 1996, 50 millions en 1997, mais aucun crédit spécifique en 1998.

Ces moyens ont conduit à la création de 1 171 places d'accueil pour les enfants et les adultes autistes. On sait que, pour près de 3 000 enfants et plus de 10 000 adultes, il n'y a pas encore de solution.

Je souhaiterais que vous rassuriez les familles d'autistes. Le Gouvernement entend-il dégager des moyens spécifiques pour que les structures qui ont déposé des dossiers de prise en charge d'enfants et d'adultes autistes voient leur projet se réaliser. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité. Effectivement, monsieur le député, la France a pris un retard certain dans la connaissance et la prise en charge des autistes, un retard quantitatif, car environ 3 000 enfants et plus de 12 000 adultes ne sont pas pris en charge, mais aussi un retard qualitatif: les familles sont très souvent isolées, elles doivent faire face au sentiment d'incompréhension de leur environnement. Il faut dire que, pendant des années, les spécialistes se sont affrontés, ne sachant pas si l'on devait traiter les autistes comme des handicapés ou comme des malades psychiatriques, débat qui continue à avoir lieu aujourd'hui. Aussi, il a fallu attendre le plan de 1988-1992 en faveur des personnes lourdement handicapées pour qu'un certain nombre de structures, souvent à l'initiative des associations de parents d'autistes, apportent les premières solutions appropriées au suivi et à l'accompagnement des jeunes et des adultes malheureusement touchés par ce handicap.

Puis le plan quinquennal a prévu la création de lits complémentaires, l'effort en faveur des personnes atteintes d'autisme alternant avec un effort en faveur des traumatisés crâniens.

Comme je l'ai annoncé devant le conseil national consultatif des personnes handicapées le 17 avril, le Gouvernement va poursuivre cet effort. En 1999, nous dégagerons des moyens, 50 millions sans doute, comme en 1997, mais il faut aller plus loin car, encore une fois, nous n'avons pas avancé suffisamment dans le traitement et l'accompagnement. La récente affaire de Bailleul montre bien que les services hospitaliers classiques ne sont pas préparés aujourd'hui à affronter de tels problèmes.

C'est donc beaucoup plus qu'un effort financier qui doit être consenti, en concertation avec les spécialistes et avec les familles qui, aujourd'hui, font un effort remarquable.

J'ajoute que le programme quinquennal que j'ai présenté devant le conseil national des handicapés et qui porte

sur plus de 12 000 places d'aide par le travail et d'ateliers protégés doit pouvoir bénéficier aussi à un certain nombre d'adultes et d'enfants autistes qui arrivent à s'intégrer dans le monde du travail, car il y en a.

(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Je vous remercie d'avoir posé cette question car il nous reste effectivement un gros effort à faire, sur le plan quantitatif comme sur le plan du type de soins à apporter à ces populations.

## Données clés

**Auteur :** [M. Claude Evin](#)

**Circonscription :** Loire-Atlantique (8<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 656

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 mai 1998, page 4280

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 27 mai 1998